

Présentation brève et synthétique

Budget 2024



L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.



Le BP retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les chiffres clés de Valdahon

Population	Superficie	nombre de logements
<ul style="list-style-type: none"> 5 897 habitants 5 076 ménages 	<ul style="list-style-type: none"> 2 551 ha 45.157 km de voirie 13.52 km de RD 	<ul style="list-style-type: none"> 2 485 logements dont 240 logements sociaux
Education	Patrimoine	Social
<ul style="list-style-type: none"> 2 écoles maternelles 2 écoles élémentaires 1 collège 	<ul style="list-style-type: none"> 18 267m² de surface bâtementaire 7.57 ha d'espaces verts 82 ha de forêt communale 	<ul style="list-style-type: none"> environ 3 822 emplois taux de chômage 6,9 %

Effectifs de la commune au 31 décembre 2023 :

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents (publics/privés)	Fonctionnaires et contractuels	En nombre ou %	En ETP
En nombre	45	6	3	Catégorie A	1	1
En ETP	42.61	5.51	2.23	Catégorie B	6	5.7
				Catégorie C	47	43.65

Age moyen de la collectivité : 49 ans

2 départs en retraite en 2024

Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : 46.66 %

Les grandes lignes du budget primitif 2024 ont été définies lors du rapport d'orientations budgétaires qui a été présenté en conseil municipal le 14 mars 2024.

Le début de l'année 2024 est marqué par une prévision de croissance autour de + 1% et une inflation d'environ 2,5 %. Dans un contexte de nécessaire réduction du déficit public, la part de la dette publique se stabiliserait. Le montant des dotations d'Etat aux collectivités devrait être stable. Le taux de chômage en France s'élève à 7.5 %, il devrait rester stable pour 2024.

Dans ce contexte, les objectifs du budget de la commune se traduisent par la volonté d'accentuer la maîtrise des dépenses de fonctionnement, par une stabilité de la fiscalité, avec un programme d'investissement toujours soutenu.

Vue d'ensemble du Budget 2024

Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

- 1- Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Pour la Ville de Valdahon, le budget a été voté le 4 avril 2024.
- 2- La Ville de Valdahon dispose de 5 budgets annexes :
 - Le budget principal
 - Le budget annexe Forêt
 - Le budget annexe vie neuve 3 les Chênes
 - Le budget annexe Vie neuve habitat 2006
 - Le budget annexe Vallons Saint Michel
 - Le budget annexe les Coteaux de Bellevue
- 3- Chaque budget est obligatoirement équilibré en fonctionnement et en investissement. Il respecte également les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.
- 4- Chaque budget couvre obligatoirement le remboursement du capital de la dette par des ressources propres suffisantes à son fonctionnement (épargne ou autofinancement).
- 5- Contrairement à l'État, la Ville, en tant que collectivité territoriale, ne peut emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement au financement de ses dépenses d'investissement.

Par délibération du 1^{er} juin 2023, la commune a adopté la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour son budget principal et ses budgets annexes, applicable à compter du 1er janvier 2024.

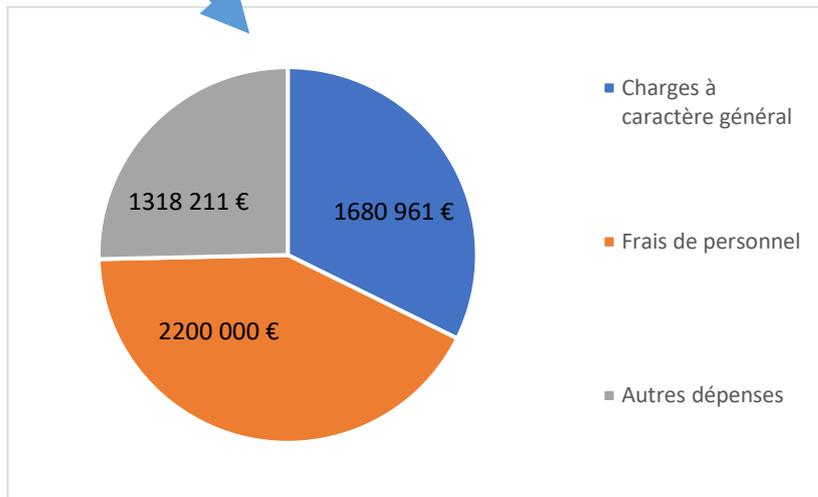
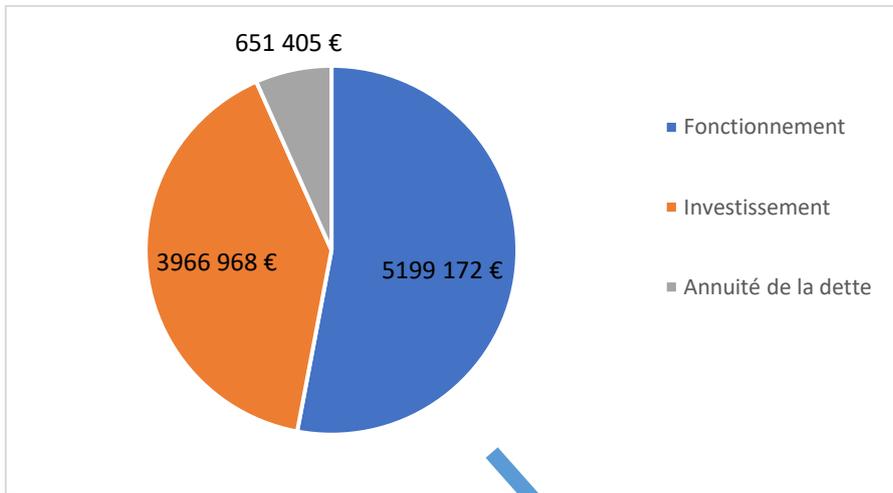
Par délibération du 7 juin 2023, la commune a adopté son règlement budgétaire et financier dans le cadre du passage à la M57.

Présentation consolidée des budgets (réels)

	fonctionnement réel		investissement réel	
	dépense	recette	dépense	recette
Budget principal	5 199 172 €	6 100 821 €	4 618 373 €	822 845 €
Budget forêt	117 370 €	90 005 €	7 500 €	0 €
Budget VN3 Les chenes	4 205 €	56 605 €	0 €	0 €
Budget VNHAB O6 extension	54 540 €	74 158 €	0 €	0 €
Budget les vallons St Michel	78 056 €	60 405 €	0 €	0 €
Budget Les côteaux de Bellevue	182 871 €	610 791 €	62 500 €	0 €
TOTAL Consolidé	5 636 214 €	6 992 785 €	4 688 373,00 €	822 845,00 €

Focus sur le budget principal

Le budget principal de la ville de Valdahon pour 2024 s'élève à 9 817 545 € (dépenses réelles). Il est constitué d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

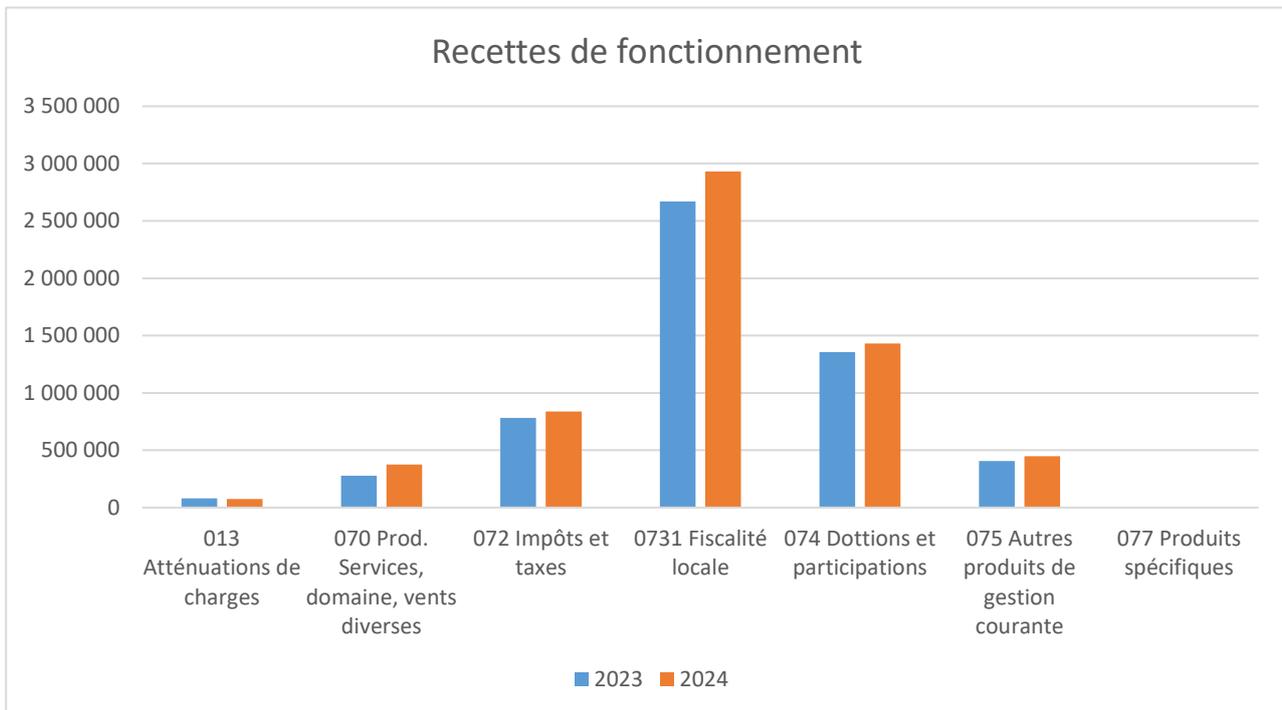
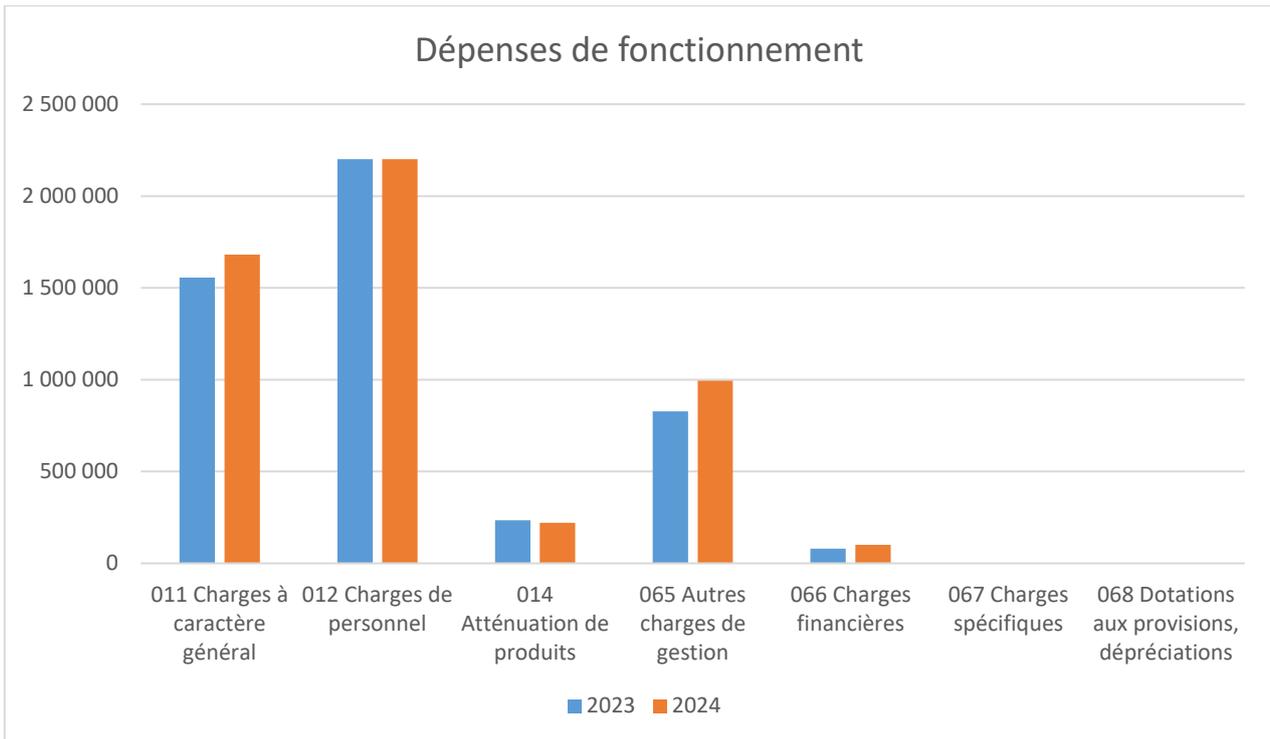


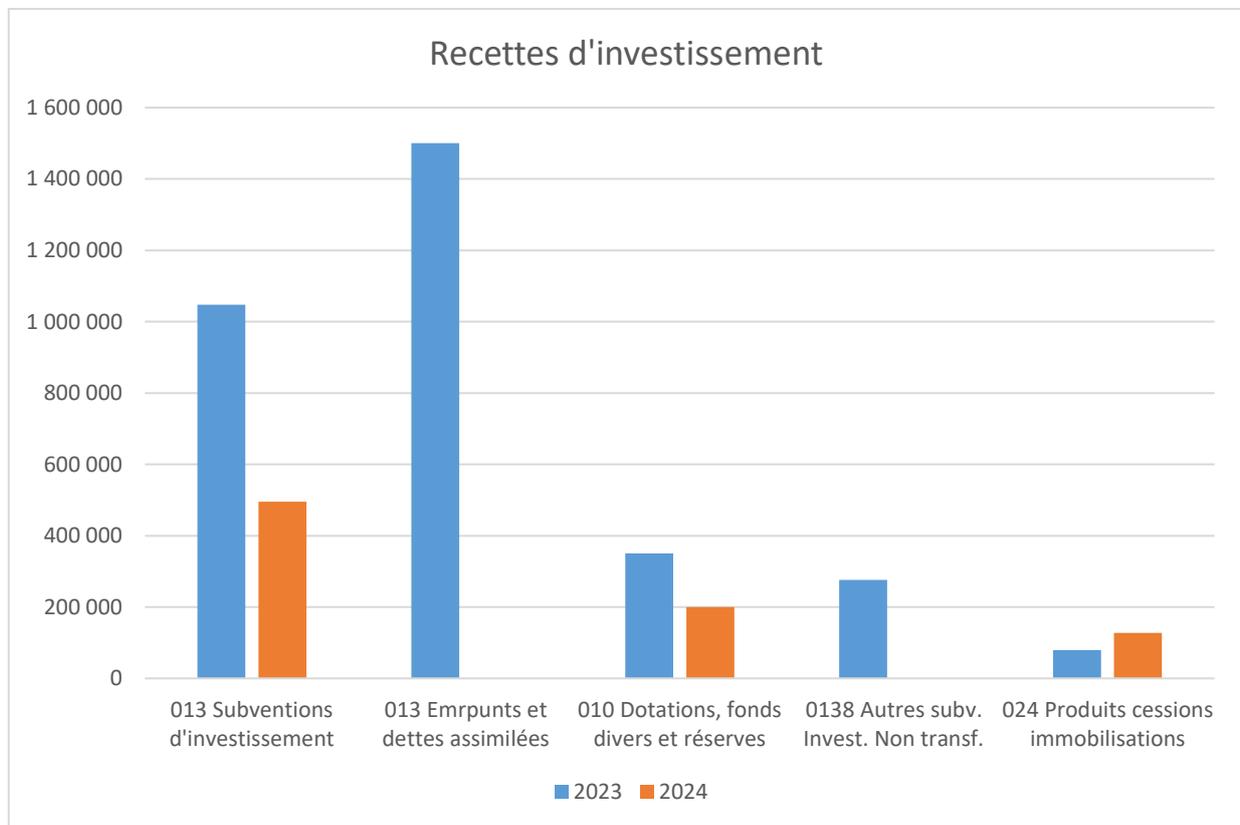
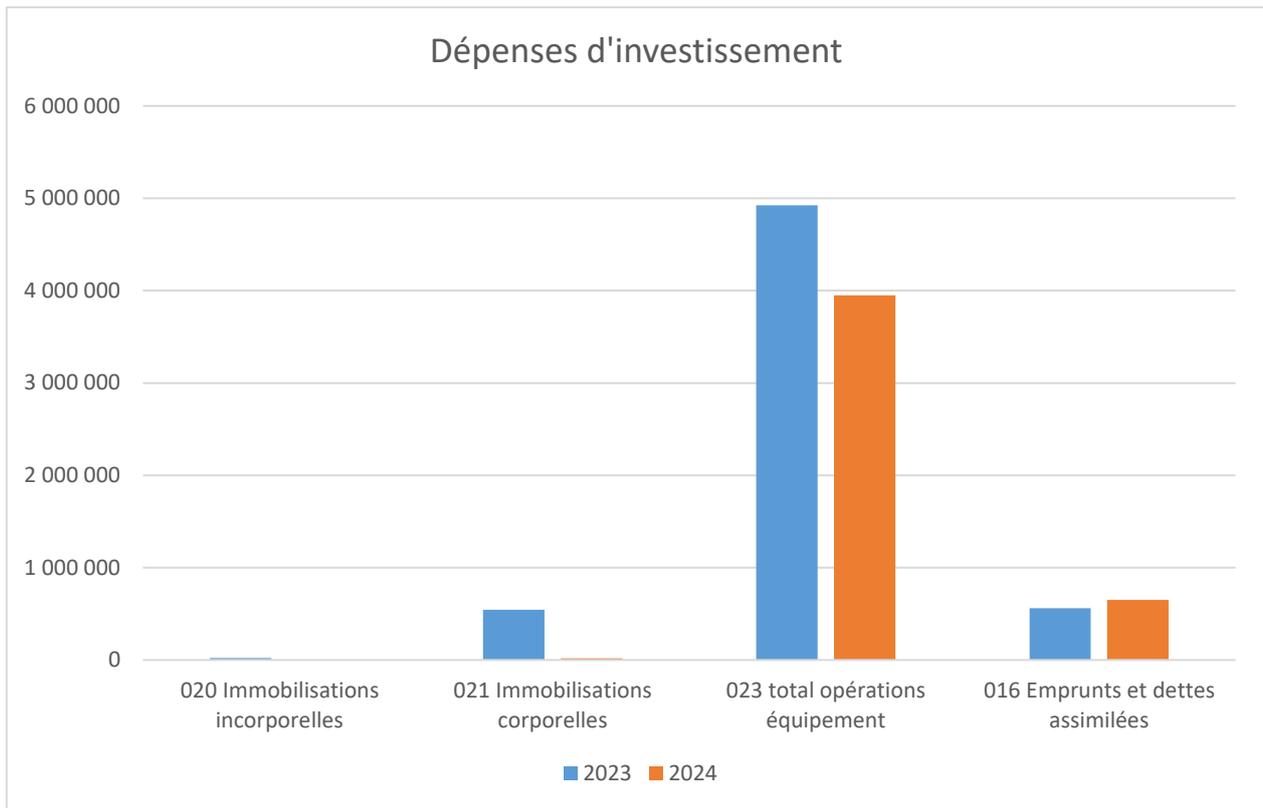
La section de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes courantes de la ville de Valdahon. En dépenses, il s'agit des frais de personnel, des subventions versées, des dépenses d'énergie et de fluides, des prestations de services, etc.

La section d'investissement regroupe les dépenses ayant vocation à accroître ou améliorer le patrimoine de la collectivité, notamment les opérations de constructions de nouveaux équipements et les programmes de conservation du patrimoine existant.

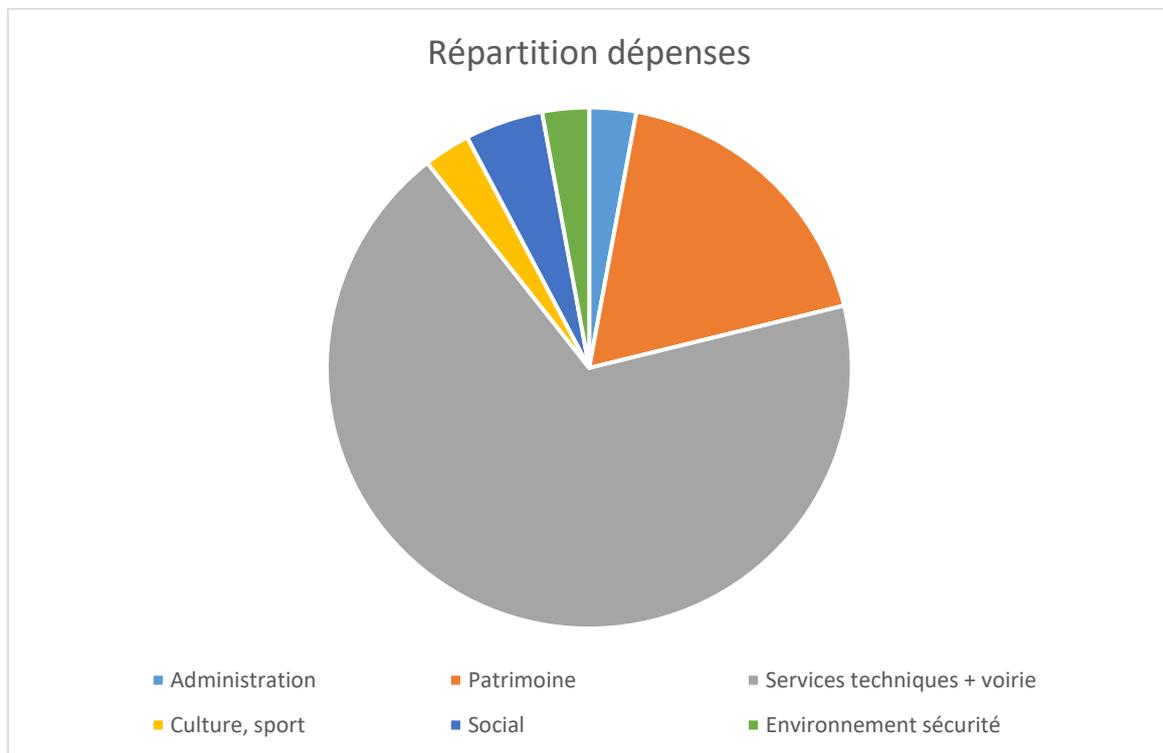
L'annuité de la dette correspond à la charge de la dette comprenant les intérêts et le remboursement du capital des emprunts pour l'année en cours.

Focus sur le budget principal par fonction





Comment sont réparties les dépenses inscrites au budget ?



Petites Villes de Demain

Dépenses d'investissement détaillées

	2021 - 2022		2023		2024	
	Subventions	Financement	Subventions	Financement	Subventions	Financement + RAR 2023
Aménagement du Centre Bourg		295 356 €	19 750 €	155 505 €	316 620 €	2 877 128 €
Rénovation énergétique pôle Lavoisier				737 491 €	314 278,31 € + 100 000 € €	599 610 € + 455 251,97€

Révision AP/CP aménagements urbains du centre Bourg

Hors AP/CP	AP/CP			Total TTC
	2023	2024	2025	
2021 - 2022				
295 356 €	155 505 €	2 877 128 €	829 895 €	4 157 884 €

Focus sur l'endettement

Dettes tous budgets confondus au 1^{er} janvier 2024 : 5 765 835 €

Dettes par habitant : 977,75 €

Focus sur la fiscalité

La contribution fiscale de chaque ménage à la ville de Valdahon est égale à la valeur locative du logement fixée par l'État, multipliée par le taux voté par le conseil municipal.

La valeur locative du logement est actualisée chaque année par la loi de finances.

Le projet de budget primitif 2024 est bâti sur la stabilité des taux de fiscalité.

Taux d'imposition de la ville de Valdahon pour 2024

	Taux 2024
Taxe d'habitation	17,50 %
Taxe foncière (bâti)	32,93 %
Taxe foncière (non bâti)	18,48%

Pas d'évolution des taxes communales.

Focus sur les budgets annexes

Budget Forêt

Total dépenses réelles prévisionnelles : 73 000 € dont 7 500 € de travaux sylvicoles en investissement

Recettes prévisionnelles : 90 000 € dont 3 000 € de travaux de sécurisation voie SNCF

Reversement excédent au budget principal : 50 000 €

Budget Lotissement Vie Neuve 3 les Chênes

Il n'y a pas de projets particuliers prévus.

Budget Lotissement Vie Neuve Habitat 2006 Extension

Vente de la dernière parcelle : 74 153,33 € HT (délibération 2023-08 du 12/01/2023).

Dissolution du budget courant 2024.

Budget Lotissement Les Vallons Saint Michel

- Total dépenses réelles : 78 056 €

- Tranche ferme soldée : Moe et travaux de finition voirie

- Projet environnement

- Tranche conditionnelle conditionnée à acquisition foncière : 73 304,70 € HT

- Total recettes réelles : 60 400 €

- 1 parcelle (lot 30) : 45 580 € HT

- 1 parcelle aisance : 14 800 € HT

Pour rappel : 3 + 1 parcelles à projet « collectif »

Budget Lotissement Les Coteaux de Bellevue

- Capital restant dû au 01/01/2024 : 750 000€ classée A1

- Taux fixes 1,20%

- Annuité 2024 : 71 500 €

- Durée résiduelle jusqu'en 2035

- Dépenses :

- Toutes opérations viabilisation : 174 240 €

- Raccordement ENEDIS pour EHPAD : 5 210 €

- Recettes :

- Vente 4 parcelles secteur Malpommiers : 170 000 € HT

- Vente parcelle EHPAD de 1,10 ha : montant 441 120 € HT